



**PRÉFET
DE LA CORSE-
DU-SUD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la mer et
du littoral de Corse**

**Service gestion intégrée
de la mer et du littoral**

Bastia, le 29 avril 2024

Synthèse de la consultation du public

Titre du projet concerné

Dérogation de capture, transport, détention et relâcher dans le milieu naturel, à des fins scientifiques de Grandes cigales de mer, *Scyllarides latus*, espèce animale protégée, le long du littoral de la Corse-du-Sud, hors Réserve naturelle des Bouches de Bonifacio.

Contexte et objectifs

La mise en œuvre du projet cité ci-dessus requiert l'obtention d'une « dérogation espèce protégée » au titre du L411-2 du code de l'environnement. En application du L120-1 de ce même code, le dossier de demande de dérogation a fait l'objet d'une consultation du public.

Modalités de la consultation du public

Le dossier de demande de dérogation présenté par l'Université de Corse (Plateforme STELLA MARE) a été déposé sur le site internet de la préfecture de Corse-du-Sud. La consultation du public s'est déroulée du 9 au 23 avril 2024 inclus.

Les avis du public s'effectuaient par voie électronique à l'adresse suivante : pem.dmlc@mer.gouv.fr

ou par voie postale à l'adresse suivante : DMLC site de Bastia 8 Bd Danési CS 60008 20411 Bastia cedex 9

Avis déposés

La boîte électronique a été vérifiée le 26 avril 2024. Trois avis de nature favorable ont été déposés. À ce jour, aucun courrier n'est parvenu à la DMLC par voie postale.

Résultats de la consultation du public

Compte-tenu du soutien manifesté aux opérations portées par Stella Mare lors de cette consultation du public, l'instruction de la demande de « dérogation espèce protégée » peut se poursuivre sans délai.